

Monsieur Thierry DALBERTO
Président de la commission d'enquête publique
Madame Catherine VIGNON
Monsieur Alain MONTEIL
Membres titulaires
Mairie de Crolles
1 Place de la Mairie
38290 CROLLES

009293

Grenoble, le

06 OCT. 2023

Suivi par : Nicolas PERRIN ☎ 04 85 59 97 57 – nicolas.perrin@grenoblealpesmetropole.fr
Pôle environnement et services publics - Département de l'eau et direction des régies
N^{os} références : 171000 – BRS/EAU23LT1025

Objet : Avis de Grenoble-Alpes Métropole sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (Seveso seuil haut) pour le projet d'agrandissement d'une usine de fabrication de plaquettes de circuits intégrés implantée sur le territoire de la commune de Crolles

Monsieur le Président, Madame et Monsieur les membres titulaires,

La Métropole a été sollicitée dans le cadre de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour le projet d'agrandissement du site de la société STMicroelectronics situé sur la commune de Crolles. Nous avons pu y répondre dans le cadre de nos délégations respectives en entretien avec Madame Catherine VIGNON (membre titulaire) et Monsieur Alain MONTEIL (membre titulaire), le 13 septembre 2023. Vous trouverez ci-dessous le résumé de nos échanges et par ailleurs l'avis formel du conseil d'exploitation porté par sa Présidente et déposé officiellement sur la plateforme.

Le territoire métropolitain étant limitrophe à celui de la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG), avec une interdépendance sur l'approvisionnement en eau, dont la stabilité et la quantité sont indiquées comme indispensables à la fabrication de semi-conducteurs, le Conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement de la Métropole a souhaité formaliser l'avis exhaustif que vous trouverez en pièce-jointe.

En substance, le besoin de STMicroelectronics Crolles en eau potable en provenance des ressources métropolitaines apparaît compatible avec les volumes aujourd'hui conventionnés entre la Métropole et la CCLG. Néanmoins, le Conseil d'exploitation s'interroge sur la faisabilité et la mise en œuvre des projets de pompage dans la nappe de l'Isère et des réutilisations partielles de l'eau pour couvrir les besoins totaux annoncés, par ailleurs décorrélés des besoins des autres usagers du Grésivaudan.

La Métropole émet des réserves sur la mobilisation des différentes ressources en eau sur la durée et sur l'équilibre entre les différents usagers à moyen terme, soit au-delà de 2030. Très vigilante sur ces aspects dans un contexte de révision de ses deux déclarations d'utilité publiques portant sur l'exploitation des nappes de la Romanche et du Drac et de changement climatique.

Par ailleurs, la Métropole souhaite exprimer des remarques en matière de développement économique et territorial, de logement et de déplacement. Le projet d'extension des installations industrielles de STMicroelectronics Crolles viendra durablement consolider la dynamique économique et de l'emploi sur l'aire « Grenoble Alpes » ce qui constitue un atout majeur, sachant que ce développement aura un impact sur les mouvements des biens et des personnes entre la Métropole et le Grésivaudan.

Concernant la question du logement, une réflexion plus large doit être conduite avec la Communauté de communes Le Grésivaudan pour parvenir à une programmation de logements en adéquation avec les besoins des salariés du site afin de réduire les déplacements pendulaires, en cohérence avec les opérations menées par Grenoble-Alpes Métropole et le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise.

Concernant les déplacements, bien que l'augmentation du transit des poids lourds sur l'A41 soit significative (estimée à +50 véhicules/jour), l'infrastructure autoroutière doit pouvoir l'absorber avec peu d'impact pour la Métropole. En revanche, l'augmentation du trafic des véhicules légers (+400 véhicules/jour) viendra impacter un trafic autoroutier pendulaire déjà saturé dans les deux sens aux heures de pointe entre la Métropole et le Grésivaudan. Il sera donc opportun que l'entreprise travaille sur ses cycles de travail et sur les mesures d'accompagnement au titre de son plan de déplacement d'entreprise. Le développement d'une infrastructure de transport en commun de type RER se justifie d'autant plus avec l'extension du site de STMicroelectronics, qui ne pourra voir le jour que sur la base d'une mobilisation massive de la puissance publique aux niveaux local, régional et national.

Enfin et plus largement, l'industriel et les collectivités locales auraient un intérêt commun à engager un travail sur l'économie de ressource à l'échelle du bassin « Grenoble Alpes » (c'est-à-dire du Voironnais au Grésivaudan) dans le but de développer des politiques alignées et responsables face au changement climatique.

Les services de la Métropole restent à votre entière disposition en tant que de besoin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame et Monsieur les membres titulaires l'expression de nos salutations les meilleures.

La Vice-présidente en charge du tourisme,
de l'attractivité, l'innovation, l'université,
et la qualité de vie,

La Vice-présidente en charge du cycle de l'eau
Présidente des régies
de l'eau et de l'assainissement,

Mélina HERENGER



Anne-Sophie OLMOS



Pièce jointe : Avis du Conseil d'exploitation des régies eau et assainissement sur le projet d'agrandissement de l'usine STMicroelectronics.